

MARCHÉ DE NOËL

**PRODUCTEURS FERMIERES
ET ARTISANS D'ART**

Visite du parcours troglodytique
à 16h30 le samedi
sur inscription au 05 53 05 80 63
Possibilité d'une visite nocturne
après le feu d'artifice

**SAMEDI 18 DÉCEMBRE (10h-21h)
DIMANCHE 19 DÉCEMBRE (10h-18h)**

**PASSE SANITAIRE
OBLIGATOIRE**

Animations tous âges
Venue du Père Noël

ILLUMINATION VIDÉO DE
L'ABBAYE À 18H LE SAMEDI

SUIVIE D'UN
FEU D'ARTIFICE



Infos et programme sur la page Facebook : Mairie de Brantôme en Périgord

Édito

« Gouverner c'est prévoir et ne rien faire c'est courir à sa perte » écrivait le journaliste Emile de Girardin en 1852.

Cette formule rencontre depuis lors un grand succès et nos gouvernants successifs sont régulièrement accusés de ne l'avoir pas mise en œuvre. Tel fut le cas au début de l'épidémie du Covid (ceux qui critiquent l'inaction sont souvent les mêmes qui dénoncent les mesures d'anticipation, surtout si elles dérangent leurs habitudes).

À notre très modeste niveau, nous essayons de la mettre en œuvre en réfléchissant aux besoins de notre commune dans 15 / 20 ans. Il est bien connu que demain se prépare aujourd'hui.

Cette réflexion se fonde sur plusieurs constats :

La pyramide des âges de notre population montre que, si nous voulons éviter le déclin de Brantôme en Périgord, il est impératif d'attirer de nouveaux habitants. En effet, malheureusement, nos anciens nous quittent peu à peu. La perte d'habitants n'est pas un signe de dynamisme et conduit inéluctablement à une baisse des dotations de l'État notamment, donc des possibilités de financer des investissements et, bien sûr, des services publics auxquels chacun est très attaché.

Cependant, favoriser l'installation d'habitants dans nos milieux ruraux exige de connaître leurs attentes et d'être en mesure d'y répondre. D'autres communes du département l'ont bien compris et engagent des projets importants pour accroître leur attractivité. Impossible que Brantôme en Périgord reste « sur le bord de la route » !

Les différents sujets développés dans ce bulletin visent un seul objectif : offrir aux habitants des services publics de qualité, afin de compenser la dématérialisation généralisée qui supprime le lien direct avec les interlocuteurs des administrations et pénalise une partie de nos concitoyens ; un cadre de vie agréable mais aussi des opportunités en matière d'infrastructures sportives, culturelles, de services pour l'enfance et la jeunesse.

Vous constaterez que tout cela se fonde dans un projet global, cohérent et réfléchi, avec la communauté de communes qui est également partie prenante. Il sera mis en œuvre par étapes et programmé sur plusieurs années.

Le Covid a fait évoluer les mentalités et la vision des citoyens envers les milieux ruraux ; l'achat de biens immobiliers dans nos communes connaît une hausse notable. Il est donc du devoir des élus d'accompagner ce mouvement et de l'amplifier autant que faire se peut.

Même s'il est parfois difficile de se projeter sereinement, les membres du conseil municipal et moi-même espérons que vous pourrez passer de chaleureuses fêtes de fin d'année et vous souhaitons une année 2022 enfin lumineuse !

Monique RATINAUD
Maire de Brantôme en Périgord

DATES DES VŒUX DU MAIRE

- Cantillac : 19 décembre à 18h
- Brantôme : 06 janvier à 18h30
- Sencenac-Puy de Fourches : 07 janvier à 18h30
- Saint-Julien : 08 janvier à 17h30
- Saint-Crépin-de-Richemont : 09 janvier à 14h30
- La Gonterie Boulouneix : 14 janvier à 18h30
- Eyvirat : 15 janvier à 18h
- Valeuil : 22 janvier à 11h

... dans les salles d'animation de chaque commune historique.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés offert par la commune à partir de 70 ans aura lieu le **29 janvier 2022**. Comme d'habitude, les personnes concernées recevront un courrier pour s'inscrire.

**SOUS RÉSERVE DES
CONDITIONS SANITAIRES**

Un été bien rempli



Marché de Potiers 2021



Spectacle Paris - Londres



Concert Jazz - Soul Time System

Brantôme
en
lérigord



Illumination vidéo de l'Abbaye



Marche nordique



Spectacle de Clown «Bop Solo»

LES PROJETS : La nouvelle mairie...

POURQUOI UNE NOUVELLE MAIRIE ? → Il s'agit de répondre à UNE NECESSITÉ.

Au sein de la commune, la mairie demeure le lieu de proximité que fréquentent en priorité les administrés. Ces derniers ont pu constater qu'il est impossible de satisfaire aux règles, pourtant essentielles, de confidentialité, que les agents dont les tâches sont de plus en plus complexes et techniques, travaillent dans un brouhaha permanent. Ils ne disposent pas d'un espace suffisant pour travailler normalement. Par ailleurs durant la saison estivale, les touristes qui ne repèrent pas facilement l'entrée du site, dérangent involontairement mais régulièrement les agents de l'accueil.

La salle du conseil s'avère inadaptée (notamment avec des élus plus nombreux et une acoustique déplorable) mais les mariages pourront toujours y être célébrés.

La crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de travailler et de se réunir dans des locaux répondant à de nouvelles exigences et permettant d'organiser des visioconférences et d'assurer la distanciation.

POURQUOI MAINTENANT ? → Parce que le besoin est devenu UNE URGENCE.

Ce sujet est régulièrement évoqué depuis au moins une trentaine d'années et devient d'autant plus urgent que la commune nouvelle développe ses services et accueille des agents supplémentaires venus des communes qui nous ont rejoints.

Même si des compétences ont été transférées à la communauté de communes, leur exercice au quotidien nécessite des relais constants avec les communes (urbanisme par exemple). De plus, la commune accueille de nouveaux services que l'État ne prend plus en charge (cartes d'identité, bientôt Maison France Service avec une permanence du Trésor, etc.).

La commune est également souvent sollicitée par des organismes ou des privés qui demandent des prêts ou locations de salles (médecine du travail par exemple) et nous sommes dans l'incapacité de pouvoir répondre à leurs demandes, ce qui est regrettable.

POURQUOI « CONSTRUIRE » UNE NOUVELLE MAIRIE ?

Parce que l'abbaye n'est pas fonctionnelle, qu'elle est difficile à chauffer (consommation d'énergie importante avec un coût de plus en plus élevé). Contrairement à l'image que peut donner sa longue façade, l'abbaye, est étroite et n'est pas aussi grande qu'il y paraît. Tous les espaces utilisables sont actuellement occupés, certains sont loués. Seul le rez-de-chaussée de l'aile Médicis, qui nécessite des travaux complets de réhabilitation, est libre excepté l'été où il est occupé par l'association des Joutes. En 2019, nous avons fait étudier la possibilité d'implanter la mairie dans la totalité de l'aile sud. L'étude démontre que les espaces sont très contraints, ce qui rend compliquée une organisation rationnelle des services alors que les travaux ont été évalués à 500.000 €. De plus, depuis lors, la commune s'est agrandie et plusieurs services ont été créés. Cette hypothèse a donc été abandonnée car non pertinente.

Pour toutes ces raisons, une surface d'au moins 600 m² est à présent indispensable si l'on considère également l'obligation de stocker les archives de toutes les communes historiques, stockage qui doit respecter une réglementation stricte.

La commune a toujours privilégié la réutilisation de bâtiments existants (salle du Dolmen, ateliers municipaux). La construction d'un nouveau centre de secours a permis d'envisager la requalification du bâtiment actuel en future mairie. Cependant, l'immeuble étant situé en zone rouge (risque inondations), nous avons interrogé les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) au sujet de la faisabilité de l'opération en mars 2019. Dans sa réponse, la DDT nous rappelait qu'il était nécessaire de prévoir des locaux de remplacement hors zone inondable mais n'excluait pas la création d'une mairie sur cet emplacement. Malheureusement, une réglementation postérieure à mars 2019 a durci les prescriptions concernant l'aménagement des établissements recevant du public en zone rouge. Dès lors il aurait fallu casser l'intérieur du centre de secours dans sa totalité et rehausser le bâtiment. Il s'agissait alors de construire une mairie « sur pilotis » avec un surcoût très important pour un résultat peu satisfaisant.

Plusieurs autres éventualités ont été envisagées dans des locaux existants mais tous présentaient des inconvénients difficilement conciliables avec les besoins : surface insuffisante, situation peu visible ou trop excentrée, manque de parking à proximité, pas assez de recul par rapport à la route, trop de travaux de démolition et de recomposition des espaces. Dans ces conditions, il restait une seule solution : une construction neuve permettant de répondre aux besoins et aux objectifs de basse consommation d'énergie.

POURQUOI CONSTRUIRE LA NOUVELLE MAIRIE PLACE DU CHAMP DE FOIRE ?

Les terrains constructibles dans le centre et ses abords immédiats sont inexistant.

Nous avons alors repris une suggestion, déjà envisagée en 1991 dans le cadre de l'élaboration de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) à savoir la place du Champ de Foire. Cette solution permet de rapprocher différents services au public : la poste, la trésorerie (désormais fermée mais qui abritera des permanences administratives), l'école, la pharmacie, les cabinets médicaux, la gendarmerie, avec des parkings à proximité.

QUEL CHANGEMENT POUR LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE ?

La place du Champ de Foire sera paysagée et réaménagée. Néanmoins, cette construction supprimera des places de parking. À ce sujet, dans le but de limiter l'emprise du nouveau bâtiment, les architectes avaient été invités à réfléchir à une solution incluant les locaux du Trésor Public. Ils ont estimé que l'espace était trop contraint eu égard aux surfaces nécessaires.

Nous menons évidemment d'ores et déjà une réflexion pour trouver un moyen de compenser les places de stationnement perdues à proximité, par exemple Chemin du Vert Galant. Nous aurons bien sûr à cœur de vous présenter le projet de cette nouvelle mairie lors d'une réunion publique à laquelle nous vous espérons nombreux.

COMMENT SERA FINANCÉE CETTE CONSTRUCTION ?

Ainsi que nous l'avons précisé dans le précédent bulletin, la durée de désendettement actuelle de la commune est à peine de 3 ans, alors que la moyenne recommandée est de 6 ou 7 ans. Cela nous laisse une marge de manœuvre confortable pour financer cette construction en ayant recours à l'emprunt dans un contexte de taux toujours très bas.

Nous rappelons que les élus n'ont pas augmenté la part communale des impôts fonciers depuis 2008. Seules certaines communes historiques qui ont rejoint Brantôme font l'objet d'un lissage afin d'aboutir à un taux unique sur la commune nouvelle.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier de subventions de l'État, du Département, et d'éventuels autres partenaires eu égard aux qualités environnementales auxquelles le projet envisagé répondra. Ces subventions s'élèveront à plus de 50%.

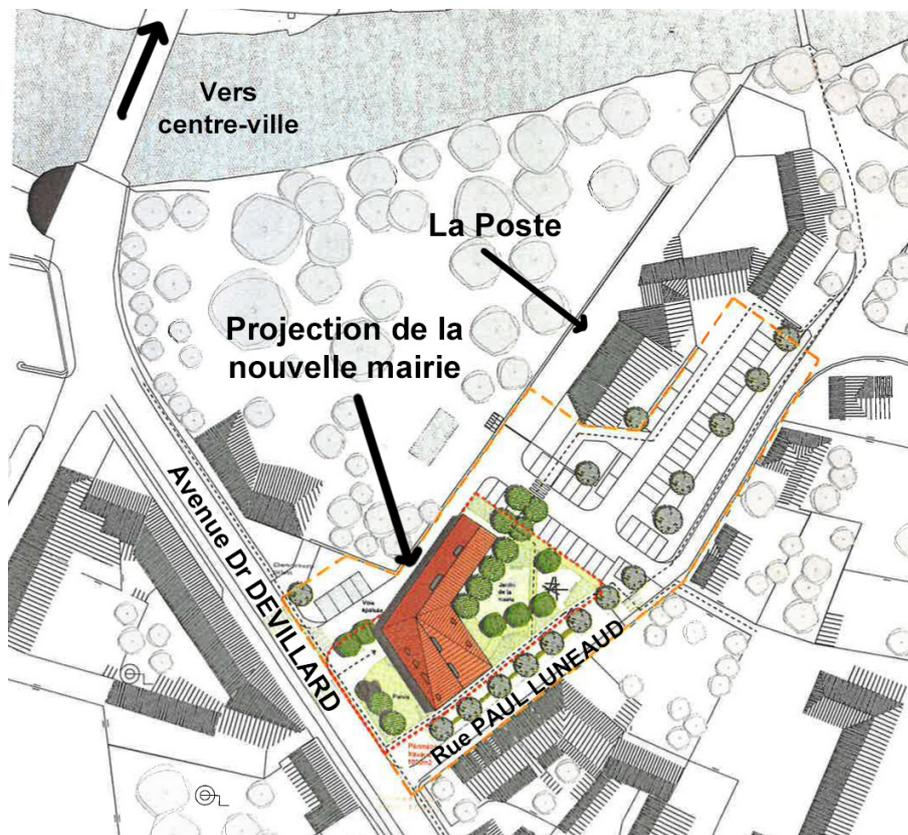
Soyez assurés que ce projet d'envergure ne remettra pas en question d'autres investissements plus légers relevant de la compétence de la commune et n'aura pas d'incidence sur la gestion du quotidien.

QUEL DEVENIR POUR LE CENTRE DE SECOURS DE LA PLACE OLIVIER ROY ?

Suite à l'abandon du projet d'aménagement de la mairie dans l'ancienne caserne des pompiers (propriété de la commune), il convenait de mener une réflexion sur sa destination.

À l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'y aménager des appartements à l'étage (comme c'était le cas voilà un certain nombre d'années) et des parkings couverts au rez-de-chaussée. Elle a confié à l'agence technique départementale le soin de réaliser une étude dans ce sens et de faire également des propositions pour améliorer l'aménagement des allées Henri IV et la place Olivier Roy.

Ainsi les locations des appartements et garages constitueront des ressources financières pour la commune.



NOUVELLE CASERNE

La nouvelle caserne attendue depuis de nombreuses années et construite dans la zone artisanale de Font Vendôme accueillera les pompiers d'ici la fin de l'année. Nous leur souhaitons une bonne installation.

**Sapeurs-Pompiers : Pourquoi pas vous ?
Contactez le Centre de Secours de
Brantôme en Périgord au 06.86.00.88.40**



... le site de l'Abbaye

VALORISER LE PATRIMOINE POUR UNE MEILLEURE ATTRACTIVITÉ

Qu'est-ce que le PROJET SITE ?

La commune a une vocation touristique indéniable qui constitue une activité économique tout aussi incontestable et donc une richesse pour les habitants qui n'appréhendent pas nécessairement cet aspect. Après avoir pris conscience d'un tel enjeu, dans les années 90, la municipalité a décidé d'organiser et de professionnaliser cette activité en proposant, notamment, des thèmes de visites. C'est ainsi qu'a été créé le parcours troglodytiques qui accueille aujourd'hui 37 000 visiteurs. Ce sont près de 130 000 € qui viennent chaque année abonder directement le budget de fonctionnement de la commune provenant des droits d'occupation du domaine public (camping-cars, parkings, terrasses, marchés), des locations de salles de l'abbaye). L'activité touristique a également des retombées indirectes car elle permet le maintien de commerces divers (restaurants, hôtels, bouchers et traiteurs, etc...), et le soutien à l'activité artisanale (réhabilitation de biens immobiliers pour la location de gîtes, etc). Ces entreprises versent des impôts et taxes dont une partie alimente les budgets de la commune et de la communauté de communes.

Mais le parcours troglodytique a vieilli et les touristes deviennent plus exigeants d'autant que de nombreuses communes, départements et régions se sont, eux aussi, organisés et innovent en permanence pour attirer les visiteurs.

C'est la raison pour laquelle la communauté de communes, qui assure depuis plusieurs années la gestion du site, a décidé d'engager une étude pour l'aider à rendre le parcours plus dynamique et plus attractif. Le cabinet retenu a mis en relief les manques (assez nombreux) que présentaient le site et qu'il était urgent d'améliorer mais aussi toutes ses potentialités. Il a élaboré plusieurs propositions susceptibles d'augmenter sa fréquentation.

La région, l'État (Drac), le département se sont montrés tous très intéressés pour financer un projet aussi structurant pour le nord du département, jusque-là un peu oublié.

Au préalable, il convenait de vérifier la résistance des grottes et l'état de l'abbaye. Les études engagées à cet effet sont en voie d'achèvement et ont révélé qu'il était tout à fait possible de réaménager un parcours avec de nouvelles technologies mais qu'il était indispensable de consolider préalablement certaines parties de plusieurs cavités (dont celle du Jugement Dernier).

Par ailleurs, les financeurs ont également conditionné l'importance de leurs aides au fait d'intégrer l'abbaye dans le projet, estimant qu'elle constitue un tout avec le parcours et qu'il est indispensable de lui donner une vocation culturelle et touristique. Il est vrai que les touristes se plaignent régulièrement de ne pas avoir accès à la visite de l'abbaye, hormis le dortoir des moines.

Un diagnostic technique du bâtiment est en cours qui, a priori, n'a rien décelé de nature à remettre en cause sa solidité.

Que deviendront les salles occupées actuellement par la mairie ?

Une réflexion est conduite par la communauté de communes, la commune, les professionnels de l'office de tourisme, et bien sûr les financeurs pour étudier différentes hypothèses de travail.

Un constat a été acté : les visiteurs ont des difficultés à trouver l'accès au site et arrivent fréquemment dans la mairie ; ils comprennent difficilement l'articulation avec l'office du tourisme. Dès lors, un consensus s'est dégagé, validé par tous les partenaires, consistant à installer l'accueil du site dans la mairie actuelle, ce qui permettra à l'OT de mutualiser ses agents et de pouvoir offrir de meilleures prestations.

Une hôtesse pourrait continuer à tenir des permanences dans l'église Notre-Dame notamment durant la saison estivale, étant précisé que tous les appareils multi médias ont été prévus pour pouvoir être déplacés.

QUE FAIRE DE L'ESPACE LIBÉRÉ DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME ?

Il permettrait d'accueillir des animations et notamment un musée numérique rendant accessible à tout le territoire mais aussi aux visiteurs des œuvres des plus grands musées nationaux et régionaux (entre autres possibilités). Le dossier présenté par la commune dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » pour obtenir des financements a été retenu par la Préfecture de Région.

QUELLES AMBITIONS POUR LE JARDIN DES MOINES ?

Elles sont modestes car le « grand jardin » doit rester ce lieu de promenade et de détente ouvert à toutes et tous très apprécié des habitants et des touristes. Pour l'heure, les priorités vont à la préservation et au renouvellement du végétal et la rénovation du bâti (les reposoirs). Dans un second temps, en s'appuyant sur les études réalisées, il est envisagé la création de quelques espaces fleuris, l'installation d'un éclairage nocturne adapté et d'un mobilier (bancs, etc..) dont la gestion devra intégrer le risque de submersion ponctuelle. Un cahier des charges va être élaboré en concertation avec l'agence technique départementale et la DRAC.

Bien sûr, il s'agit là de projets d'envergure dont la réalisation nécessitera plusieurs années. Ils sont le fruit d'une réflexion globale et s'articulent autour d'une ligne directrice : faire vivre le territoire et maintenir vivante notre ruralité.

Agrandissement de



PERIGORD VDL
Le spécialiste du camping-car

La commune a la chance de compter de belles entreprises.

Avec près de 300 salariés, Périgord VDL connaît un développement considérable puisqu'elle a augmenté ses ventes sur l'Europe (50% de la production) et plus particulièrement en Allemagne. 3.500 véhicules de loisirs ont été aménagés dans l'entreprise en 2021 et, compte tenu de l'explosion du marché, son objectif est de doubler sa production. Toutefois, stocker les véhicules qui sortent de l'usine et ceux qui sont à aménager nécessite beaucoup d'espace.

Malheureusement la commune ne dispose pas des terrains suffisants pour accueillir la totalité de la production, ce qui a conduit M. Benaouda Abbou, directeur de l'entreprise, à rechercher un terrain assez proche de notre commune pour installer une deuxième unité de production. Cependant, afin de pouvoir conserver le site de Brantôme, il était indispensable que l'entreprise puisse s'agrandir. M. Abbou a donc engagé des discussions avec les différents propriétaires autour de l'usine afin d'acquérir leurs propriétés et nous remercions chaleureusement ces derniers d'avoir accepté la discussion et la négociation pour permettre à l'entreprise de rester à Brantôme en Périgord.

Les ateliers et locaux techniques de la communauté de communes ainsi que la déchetterie doivent également céder la place. Fort heureusement, un terrain situé entre Cantillac (plus précisément les Brandissoux) et Champagnac était en vente ; la communauté de communes s'est immédiatement positionnée pour l'acquérir. Il permettra de relocaliser ces deux services non loin de leur emplacement actuel.

Certes, le délai nécessaire à la réalisation des travaux pour l'installation des services techniques et de la déchetterie va causer des désagréments, surtout en ce qui concerne la déchetterie qui va devoir être fermée en tout début d'année 2022. Les utilisateurs devront alors se rendre dans les déchetteries voisines de Saint-Pardoux, Mareuil, etc. Une déchetterie provisoire sera également aménagée sur la zone artisanale de Valeuil. Les agents du service technique de la communauté de communes pourront quant à eux utiliser temporairement les anciens ateliers municipaux (et le centre de secours une fois les pompiers partis).

Conserver une entreprise aussi importante dans la commune et la communauté de communes est un enjeu fondamental qui compense largement quelques inconvénients momentanés. Inutile de préciser qu'elle apporte aux budgets de la commune et de la communauté de communes des sommes importantes en contributions diverses (foncières, CFE, CVAE...) et, surtout, qu'elle offre un bassin d'emplois majeur et vital pour notre territoire.

Nous remercions tous ceux qui ont coordonné leurs efforts et ont apporté leur soutien et leurs conseils pour permettre au projet d'extension du site de Brantôme d'aboutir : les services de l'État (MM. le Préfet et le Sous-Préfet), le conseil départemental (son Président et notre conseiller départemental, M. Chabreyrou, notamment), la Région, M. Cubertafon, député de l'arrondissement, le SMCTOM (Syndicat de collecte des ordures ménagères). Nous renouvelons nos remerciements à ceux qui ont accepté de quitter des lieux qu'ils occupaient depuis longtemps, ce qui n'est jamais facile...

Enfin, nous remercions bien sûr M. Abbou d'avoir fait le nécessaire pour conserver le site de Brantôme malgré les difficultés à surmonter.

Travaux

TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

EYVIRAT :

- Rénovation d'un appartement
- Réparation du plafond de la salle des fêtes

SENCENAC-PUY DE FOURCHES :

- Rénovation d'un appartement T4
- Rénovation du presbytère
- Rénovation complète de la classe
- Reprise du muret du cimetière (ancien)

LA GONTERIE :

- Embellissement d'un appartement T1 suite à un dégât des eaux
- Mise en sécurité du pont Petit Paris

ST CRÉPIN DE RICHEMONT :

- Réparation et reprise des regards des eaux usées (fosse septique) à la salle des fêtes
- Rénovation de 2 appartements

CANTILLAC :

- Clôture et création de bancs béton à l'aire de jeux

VALEUIL :

- Renforcement avec grave ciment d'un chemin
- Travaux d'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes

TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS :

- Voirie refaite : aux Ages à Saint-Crépin de Richemont ; aux Canteix à Saint-Crépin de Richemont ; sur le chemin derrière la scierie Chanceau à Puyfauchard à Cantillac



Travaux de goudronnage des Ages à St Crépin de Richemont



Travaux de goudronnage au Canteix à St Crépin de Richemont



Travaux de goudronnage de Puyfauchard à Cantillac

- Gendarmerie : les balcons ont été remplacés, le changement des Vélux est en cours et l'éclairage a été amélioré.
- Le changement des menuiseries des logements et locaux loués sur l'ensemble de la commune nouvelle a débuté.

TRAVAUX À VENIR :

- Devis en cours pour l'aménagement du parking situé à côté du restaurant scolaire afin d'optimiser son utilisation.
- La communauté de communes et la commune étudient actuellement un aménagement plus judicieux du parking derrière le collège, à côté du City stade, et procéderont à un marquage au sol sur le parking côté gymnase.

CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Depuis 2017, la commune travaille en collaboration avec la Société Amarenco sur un projet de pose de panneaux photovoltaïques qui va permettre la couverture d'un court de tennis, la construction d'une ombrière au niveau des infrastructures sportives et la rénovation complète avec désamiantage de la toiture des anciens ateliers municipaux.

Ce dossier, très fastidieux administrativement en raison de multiples intervenants dont les interlocuteurs ont changé, a malheureusement pris du retard par rapport à sa programmation initiale.

Malgré tout, les fondations sur lesquelles s'appuiera la structure du futur bâtiment qui abritera le court de tennis sont quasiment achevées. L'ossature devrait être mise en place en janvier 2022 et les panneaux photovoltaïques posés en suivant, ainsi que le bardage et les travaux d'électricité ; la reconstruction du court terminera l'opération.

Ainsi, nos joueurs amateurs de tennis bénéficieront bientôt d'une nouvelle structure tant attendue pour s'adonner à leur passion.

Nous remercions vivement l'association du tennis club de Brantôme, qui jongle avec un terrain de moins depuis le printemps dernier, pour sa compréhension et patience.

MISE EN PLACE DE L'ADRESSAGE FORMALISÉ

La commune a attribué à la Société Signaux Girod SA, le marché de fourniture et de pose des panneaux et plaques de rues nécessaires à la mise en place de l'adressage formalisé. La commande du matériel est lancée et la durée du chantier est estimée à 4 mois.

Chaque propriétaire d'immeuble sera invité, par courrier, à venir retirer gratuitement sa plaque de numération à partir de la fin juin (après les élections législatives). Une attestation de modification d'adresse vous sera également remise pour vous aider dans vos démarches administratives.

Les propriétaires bailleurs devront informer leurs locataires de ces nouvelles dispositions.

Le coût de cette opération s'élève à 117 000 € TTC, le département apportant sa contribution à hauteur de 25 % du montant HT des travaux ci-dessus.

La préparation de cette opération à l'échelle de la commune nouvelle a nécessité un temps plus long que prévu ! Mais sa mise en place désormais programmée va enfin faciliter le quotidien de tous.



Maquette de panneau retenue

PROCÉDURE DE REPRISSE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

La municipalité de Brantôme en Périgord s'est engagée (conformément aux articles L2223-17 et L2223-18 du CGCT) dans une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Les premiers procès-verbaux de constat d'abandon ont été dressés publiquement dans les cimetières des communes déléguées d'Eyvirat, de la Gonterie-Boulouneix, de Saint-Crépin-de-Richemont, de Sencenac-Puy de Fourches et de Valeuil.

C'est pourquoi, des petits panonceaux (comme sur la photo ci-contre) ont été piquetés sur les concessions à reprendre afin que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

Ces panonceaux resteront 3 ans avant que le procès-verbal de reprise définitive soit dressé.

Durant cette période, chaque famille peut intervenir après avoir contacté la mairie pour remettre la sépulture en bon état d'entretien et/ou de solidité afin d'arrêter automatiquement la procédure. N'hésitez pas à vous adresser à la mairie si vous avez un quelconque doute sur une concession.

Le cimetière de la commune historique de Brantôme fera l'objet de la même procédure en début d'année prochaine.



Vos services publics

MAISON FRANCE SERVICES —> OUVERTURE LE 3 JANVIER 2022



France Services
Proche de vous au quotidien

Comme nous vous l'annonçons dans le précédent bulletin, des agents communaux ayant reçu une formation spécifique pourront vous accueillir, sur rendez-vous, dans les anciens locaux de la Trésorerie dès le 3 janvier pour vous accompagner dans vos démarches auprès des administrations telles que : CPAM, CAF, MSA, CNAV, PÔLE EMPLOI, DGFIP (impôts), le ministère de l'Intérieur... Les agents pourront également, si nécessaire, établir le lien avec les référents de ces divers services pour lesquels vous pourrez obtenir des rendez-vous à Brantôme au sein de la Maison France Services en présence physique ou en visioconférence guidée par

les agents. Le Trésor public tiendra, quant à lui, des permanences durant la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu (avril, mai) et pendant la campagne des avis d'imposition (septembre, octobre, novembre). Enfin, un conciliateur, Monsieur Lafforest, y tiendra également des permanences, en principe le jeudi matin. Les services de la structure se développeront au fur et à mesure des besoins et des attentes afin de toujours apporter plus à la population et intégreront bien sûr à terme la nouvelle mairie ce qui facilitera la mutualisation des agents.

Horaires d'ouverture :

- **Lundi** 14 h 00 à 17 h 00
- **Mardi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00
- **Mercredi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00
- **Jeudi** 9 h 00 à 12 h 30
- **Vendredi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00

1 place du Champ de Foire
05.32.65.01.00

maisonfranceservices@brantomeenperigord.fr

Depuis le 1er décembre 2021, la Police municipale s'est provisoirement installée dans les locaux de l'ancienne Trésorerie, à côté de la Maison France Services avant de rejoindre la nouvelle mairie. Ce nouvel emplacement, plus adapté que leur bureau dans l'abbaye, facilitera l'accès de la population aux services de Police.

1 place de Champ de Foire

05.32.65.01.01

06.31.80.52.82 / 06.78.13.24.87

police@brantomeenperigord.fr

asvp@brantomeenperigord.fr

RECENSEMENT 2022



La commune de Brantôme en Périgord va faire l'objet du traditionnel recensement quinquennal de sa population du

20 JANVIER au 20 FEVRIER 2022.

Les habitants de certaines communes historiques ont été recensés il y a peu de temps mais, suite au regroupement, cette opération doit être réalisée sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Nous vous demandons d'accueillir avec bienveillance les agents recenseurs qui ont accepté de remplir une mission très importante pour la commune car le nombre d'habitants est un élément essentiel pour déterminer, entre autres, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État.

Répondre aux questions qui ont été élaborées par l'INSEE est une obligation. Le questionnaire peut être rempli sur internet.

Le recensement a une finalité exclusivement statistique et **LA LOI INTERDIT FORMELLEMENT L'UTILISATION DES DONNÉES RECUEILLIES À DES FINS FISCALES OU SOCIALES.**

La commune nouvelle sera découpée en 12 districts. Chaque secteur sera affecté à un agent recenseur. Dès le début de l'année vous

pourrez retrouver sur le site internet de la commune la liste des districts et le nom de l'agent recenseur qui se présentera à votre domicile.

Celui-ci sera porteur d'une carte officielle qu'il devra vous présenter.

Nous comptons sur votre coopération pour que ce recensement se déroule dans des conditions optimales.

RAPPEL ÉLECTIONS

Les scrutins des élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.

Ceux des élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant :

- le 4 mars 2022 pour les présidentielles

- le 6 mai 2022 pour les législatives

directement sur le site Service public ou en Mairie
à l'aide d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME, DE PERMIS DE CONTRUIRE ET DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES

À partir du 1er janvier 2022, la dématérialisation des autorisations de droit du sol va entrer en application. Les demandes sur papier seront encore acceptées pendant quelque temps encore.

Il ne sera plus possible de les adresser à la mairie par mail. Elles ne pourront pas être traitées.

Un téléservice dédié à la saisine par voie électronique de ces demandes a été créé. L'adresse de connexion est la suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial : <https://demarches.dordogne.fr/>

Attention, nous vous informons que les nouveaux containers d'ordures ménagères ne peuvent recevoir que des sacs de 30 litres maximum. Si vous trouvez les containers remplis, merci de ne pas déposer vos sacs à côté de ces derniers.

L'OUTIL PANNEAUPOCKET

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

La communauté de brigades de Gendarmerie de Brantôme en Périgord dispose également d'un compte PanneauPocket que nous vous invitons également à suivre via l'application.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Play Store** (Android), **App Store** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)

Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

DÉSORMAIS, LE RECYCLABLE C'EST EN VRAC !

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Parce que l'impact écologique et économique est trop important. En effet, les sacs jaunes ne sont pas recyclables, et représentent 25 000 € de dépenses chaque année, pour être finalement enfouis.

De plus, en déposant vos emballages et papiers en vrac, cela permet de stocker plus de déchets dans un conteneur.

CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE :

Déposer les emballages et papiers recyclables, en vrac, dans les conteneurs individuels ou collectifs ou dans les points d'apport volontaire.

VOUS ÊTES CONCERNÉS SI :

→ vous déposez vos déchets recyclables dans les colonnes jaunes situées sur les points d'apport volontaire ou dans un conteneur collectif jaune ;

→ vous disposez d'un conteneur individuel.



Plus d'informations au SMCTOM de Nontron
05 53 56 20 52 / smctom.nontron@wanadoo.fr



En vrac, tous les emballages en carton, plastique, métal et tous les papiers : boîtes, briques, flacons, bouteilles, pots, barquettes, canettes, conserves, bouteilles, journaux, magazines, brochures...

Enfance Jeunesse...

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

Le 2 septembre dernier, 202 élèves ont repris le chemin de l'école primaire de Brantôme.

Les 72 plus petits se sont dirigés du côté de la maternelle pour rejoindre les maîtresses Françoise et Laura ainsi qu'une nouvelle enseignante, Margaux Chabrilangeas, que nous sommes ravis d'accueillir et qui partage son poste avec la directrice des deux écoles, Bénédicte Bernegoue.

Pour les assister dans les classes, les enfants ont pu retrouver Anne et Véronique ; Sylvie ayant fait valoir ses droits à la retraite, c'est Charlotte, qui avait déjà effectué plusieurs remplacements à l'école, qui lui succède. Comme tous les ans pendant les grandes vacances, des travaux d'amélioration ont été effectués. Ainsi, outre les réparations courantes réalisées par nos agents, de nouvelles portes de placard fabriquées et posées par une entreprise locale sont venues embellir les couloirs (pour un coût de 2 916 € HT).

Dans le même temps, 130 enfants accompagnés de leurs parents se sont regroupés dans la cour de l'élémentaire : l'occasion de retrouver leurs copains en attendant le traditionnel discours de Madame le Maire et de la directrice, qui a fait un point sur les recommandations d'usage, plus que nécessaires en cette période compliquée, avant que chacun ne gagne sa classe.

Par ailleurs, nous profitons de cet article pour souhaiter la bienvenue à Mmes Pradeilles, Lamy et Lagarde qui ont rejoint l'équipe enseignante déjà en place, constituée de Mmes Blondin, Chabrol et M. Cordeau.

Là aussi, durant l'été, des travaux ont été réalisés. Ainsi de nouvelles chaudières ont été installées afin d'améliorer le confort de tous. Le montant de ces travaux s'élève à 84 000 € HT. Pour les financer la commune a bénéficié d'une aide de l'État au titre de France Relance (part Dsil) d'un montant de 35 400 €, d'une aide du département au titre des contrats de projets d'un montant de 19 960 € et du Certificat d'Économie d'Énergie d'un montant de 6 980 €.



La commune a répondu à l'appel à projet lancé par l'État au titre du plan de continuité numérique dans les écoles. Ce projet a permis de moderniser le réseau informatique vieillissant des écoles de Brantôme et Sencenac-Puy de Fourches, de doter les classes d'un parc informatique neuf avec une série de 24 ordinateurs portables pour les enfants et d'équiper la sixième et dernière classe du groupe scolaire de Brantôme d'un tableau numérique. Le coût de l'opération s'est élevé à 38 565 € HT dont 18 780 € sont financés par l'Etat au titre du plan de continuité numérique.

Enfin, du matériel indispensable au bon fonctionnement du service a dû faire l'objet d'un renouvellement comme la table chaude du restaurant scolaire et la machine à laver de l'école maternelle. Le tout pour un montant de 3 800 €.

Du côté de Sencenac-Puy de Fourche :

18 enfants ont aussi fait leur rentrée dans l'école. Les agents de la commune ont travaillé en juillet pour que les écoliers soient accueillis par leur maître M. Buigues dans une salle de classe entièrement refaite. Les peintures, les rideaux, l'électricité, tout a été refait ou modifié (pour un coût estimé à 8 000 € HT).

Un coup de chapeau spécial aux agents qui sont intervenus pour cette réalisation très réussie et appréciée !

Il est important que les enfants et les équipes enseignantes évoluent dans un milieu sécurisant et dans lequel ils se sentent bien ; c'est pourquoi la municipalité fait le choix chaque année d'investir dans du matériel ou/et des travaux.



Nous souhaitons à tous les enfants et leurs enseignants de poursuivre cette année scolaire le plus sereinement possible dans un contexte si particulier.

Nous souhaitons également la bienvenue à la nouvelle principale du collège, Mme Prothon, qui a pris ses fonctions à la rentrée de septembre dernier.

... et le devoir de mémoire



Cette année, lors de la traditionnelle **cérémonie du 11 novembre**, une quinzaine d'enfants de l'école, accompagnés de leurs maîtresses et de la directrice, étaient présents. Ils ont été associés à la lecture de textes, ont participé au dépôt de gerbes et, pour clôturer cette commémoration fort émouvante par leur présence, ont entonné la Marseillaise.

Nous remercions chaleureusement les enfants, leurs parents et leurs enseignants pour leur implication lors de cette cérémonie car nul doute que les enfants symbolisent la transmission de la mémoire et leur présence est très importante lors de ces commémorations.

Crédit photo : Jean-Pierre Pouxviel

Le nouveau Pôle Enfance Jeunesse : « La Passerelle »

En septembre, les services Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes situés à Brantôme et l'Association Espace Socioculturel Ruban Vert de Brantôme, ont pris place dans un tout nouveau bâtiment réalisé par la Communauté de Communes Dronne et Belle, à côté du collège et du gymnase.

On y retrouve :

- l'accueil de Loisirs « Les P'tits Loups »
- l'accueil périscolaire de Brantôme
- le Relais Assistantes Maternelles
- le lieu d'accueil parents-enfants « Boucle d'or »
- l'accueil jeunes de Brantôme
- un lieu d'informations pour les 16-25 ans
- le Ruban Vert de Brantôme.



Un lieu d'animation ouvert à tous de 0 à 107 ans, où chaque structure y propose des actions spécifiques à leurs missions, mais qui permettra également d'engager des projets communs.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi tout au long de l'année.

**Pour toute information complémentaire,
contacter la Communauté de Communes Dronne et Belle au : 05 53 03 83 55
ou le Ruban Vert au : 05 53 35 19 81.**

Chèque sport Dordogne - Périgord

Depuis le 10 novembre 2021, l'Assemblée départementale a mis en place une aide exceptionnelle de 25 euros à destination de tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés de 11 à 16 ans, et domiciliés en Dordogne.

Cet accompagnement est corrélé à la prise d'une licence dans une association sportive fédérée dont le siège est en Dordogne (y compris licences sport scolaire).

Pour bénéficier de cette aide, il suffit de compléter le formulaire disponible sur le site <https://démarches.dordogne.fr>

avant le 31 décembre 2021. Il est cumulable avec les autres aides mises en place par l'État, les collectivités locales et autres organismes visant à faciliter l'accès à la pratique sportive fédérale et scolaire.



Les actions solidarité



Nous remercions Chantal Marchadier pour son engagement qui a permis la création d'une antenne de la ligue contre le cancer à Brantôme. Ainsi, pour **OCTOBRE ROSE**, l'abbaye s'est illuminée de rose et plusieurs actions ont pu être menées, avec près de 1700 € récoltés, grâce notamment à une randonnée organisée à Valeuil – merci à son maire délégué, Pascal Mazouaud. Petit clin d'œil aux commerçants qui se sont également beaucoup investis pour la cause en décorant très joliment leurs vitrines parées de rose.

DATES DON DU SANG

- 16 février
- 13 avril
- 14 juin
(journée nationale des donateurs de sang)
- 7 septembre
- 7 décembre



Après une année de repos forcé, toute l'équipe du téléthon de Brantôme en Périgord avait hâte de renouveler sa journée de solidarité le 4 décembre dernier. Cette édition 2021 fut exceptionnelle par son très gros défi : entourer le plus vieux clocher de France d'une écharpe géante aux couleurs du téléthon. La fondation ORPEA nous a apporté un important soutien. Nous avons donc sollicité les EHPAD membres de la fondation, les EHPAD des alentours de la commune et les particuliers volontaires.

Ainsi, près de 450 tricoteuses et tricoteurs, de toute la FRANCE, ont relevé le défi de tricoter 2 880 pelotes. Nous les remercions encore pour leur participation. Mais ce défi n'aurait pu aboutir sans l'aide de l'équipe du GRIMP SDIS 24, que nous remercions chaleureusement. Cette journée a connu un très grand succès : 360 personnes ont participé à la randonnée gourmande et nous avons accueilli de nombreux visiteurs, soit pour admirer le clocher soit pour participer aux différents ateliers. Nous tenons à remercier l'ensemble des participants, les généreux donateurs et tous nos fidèles partenaires, qui nous ont permis de réaliser une très belle collecte. Nous sommes très fiers de cette réussite et d'avoir pu transmettre l'esprit de solidarité à un plus grand nombre de personnes.

L'équipe du Téléthon

Téléthon



Vie associative

COMITÉ DES FÊTES D'EYVIRAT

Le Comité des fêtes d'EYVIRAT a repris ses activités...

Ainsi, nous avons été heureux de participer à l'organisation du concert de jazz qui a connu un franc succès, dans la cour de l'Abbaye de Brantôme en juillet dernier.

Pour Noël, nous avons proposé des ateliers de décoration du Bourg d'EYVIRAT.

En 2022, nous prévoyons d'ores et déjà un repas festif en février (sous réserve des conditions sanitaires).

D'autre part, nous nous retrouvons les mercredis après-midi, pour une marche sur les sentiers d'EYVIRAT.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, vous pouvez nous contacter au 06 73 79 92 82 ou par mail : comitefeteseyvirat@gmail.com

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE BRANTÔME

L'association a vu le jour durant la crise avec le constat qu'il fallait se regrouper pour être plus forts :

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Un petit groupe s'est alors réuni pour créer une association.

Nos objectifs :

- Fédérer les professionnels.
- Dynamiser le commerce local.
- Servir d'interlocuteurs aux représentants des collectivités locales, aux représentants de l'État et à tous les représentants des partenaires locaux.

Le bureau est constitué de 13 personnes.



Programme 2021/2022

- Pour les décorations de Noël le thème choisi par l'ensemble des associations organisatrices est le bleu et argent pour être en harmonie avec les décorations lumineuses de la commune.
- Fête de la musique 2022 : avec 3 groupes répartis entre la place du marché, la rue Victor Hugo et sur le bateau des Croisières de Brantôme.
- **Mise en place de chèques Cado de Brantôme** : Les chèques Cado sont vendus par l'association chez 4 membres qui se sont portés volontaires : Hôtel Aliénor, Chaussures Tourenne, Déco chic, Hostellerie du Périgord Vert. Ils sont bien sûr vendus à tous les particuliers qui souhaitent les offrir, mais surtout ils peuvent être vendus à toute entreprise qui souhaite offrir un bonus à ses salariés, vos salariés. 171 € hors charges sociales maximum 11 fois par an, selon les règles URSSAF. Ces bons seront dépensés localement chez les adhérents de l'association. Ces chèques Cado ne coûtent rien aux commerçants qui les acceptent ; il n'y a pas de commission. Plusieurs valeurs faciales sont disponibles : 10 €, 20 €, 50 €. C'est en fait une monnaie locale.
- Organisation de 3 concours de décoration des vitrines : à Noël, à Pâques et pour Octobre rose : Les professionnels mettront à disposition dans leurs locaux une urne pour que les clients votent pour la plus belle décoration. Un tirage au sort parmi les personnes ayant voté pour la vitrine obtenant le plus de voix permettra de déterminer le gagnant d'un bon Cado de 100 €. Le jeu sera dupliqué sur Facebook avec un deuxième gagnant de 100 €.
- **Duckoin** : c'est la mascotte de l'association. Un jeu concours est organisé depuis le 18 novembre et durant 10 semaines.

Avis de recherche

Nom :
DUCKOIN

Age :
Jouvenceau

Sexe :
Indéterminé

Type :
Colvert

Taille :
25cm

Forte récompense

Au total **500 €** en bon cadeau à gagner

POUR JOUER 2 SOLUTIONS .
Chez les professionnels du coin :

- 1 - Remplissez un bulletin sur papier libre en indiquant votre nom et votre numéro de téléphone.
- 2 - Glissez le bulletin dans l'urne chez le Professionnels où se trouve Duckoin

Sur Facebook :

- 1 - Likez la page de l'asso
- 2 - Partagez la publie du jeu
- 3 - Indiquez en commentaire chez quels professionnels se trouve Duckoin cette semaine.

Un gagnant de 50 € en bon cadeau par tirage au sort toutes les semaines pendant 10 semaines, début du jeu le 18 novembre 2021.

Bonne Chance à toutes et à tous.

Pour jouer, 2 solutions :

- Chez les professionnels du coin :
 - 1 - Remplissez un bulletin sur papier libre en indiquant votre nom et votre numéro de téléphone.
 - 2 - Glissez le bulletin dans l'urne chez le professionnel où se trouve Duckoin.
- Sur Facebook :
 - 1 - Likez la page de l'association.
 - 2 - Partagez la publication du jeu.
 - 3 - Indiquez en commentaire chez quel professionnel se trouve Duckoin cette semaine.
 - 4 - Un gagnant de 50 € en bon Cado par tirage au sort toutes les semaines pendant 10 semaines.

Retrouvez-nous sur :

www.facebook.com/APBensembleonestplusfort

ESPACE SOCIOCULTUREL LE RUBAN VERT

L'espace socioculturel Le Ruban Vert est un centre social, très actif sur Brantôme et le territoire de Dronne et Belle, qui vient en aide et propose des activités pour tous.



Actions régulières à Brantôme

Un espace numérique libre d'accès (internet et impressions) et un Relais CAF sont disponibles.

Au sein du Ruban Vert de Brantôme, vous pourrez participer à des ateliers réguliers : yoga, braingym, conversation anglais-français ainsi que des ateliers « fait maison » ou cuisine.

- Le Ruban Vert soutient la scolarité des enfants et propose dans ses locaux un accompagnement les mardi et jeudi de 17h à 18h30. Accompagnés par des salariés du Ruban Vert et des bénévoles, les collégiens d'Aliénor d'Aquitaine font leurs devoirs et participent à des animations et des ateliers qui ont pour but de leur faire découvrir le monde qui les entoure. Une participation de 10€ par trimestre est demandée pour financer le goûter des enfants.
- Des ateliers informatiques sont proposés les vendredis sur inscription afin d'aider les personnes qui le souhaitent à découvrir, appréhender et maîtriser les ordinateurs, smartphones et applications internet.

Actions ponctuelles

Des animations et sorties pour tous sont organisées très régulièrement. Lors des vacances d'automne, un après-midi jeux de société, une journée Halloween ou encore une grande journée à Tourtoirac et Terrasson avaient été proposés.

- Pour les fêtes de fin d'année, Le Ruban Vert coorganise avec la mairie de Brantôme et de nombreux partenaires un marché de commerçants et producteurs le samedi 18 décembre, avec de nombreuses animations.
- Comme depuis de nombreuses années, le Ruban Vert va à nouveau coordonner le Carnaval de Brantôme. Un carnaval occitan dans la plus pure tradition. Il sera préparé avec les écoles, le collège, les EHPAD durant plusieurs mois et aura lieu le 26 mars 2022. Attendez-vous à voir Pétassou, Carême, des sangliers et d'autres personnages plus déchaînés que jamais après trois ans de repos imposé !

Infos pratiques

Le Ruban Vert a déménagé depuis le 1er septembre et a rejoint le Pôle Enfance Jeunesse Famille à côté du collège. Les locaux sont partagés avec le centre de loisirs Les P'tits Loups, le Relais d'Assistantes Maternelles et l'Accueil Jeunes.

Le Ruban Vert, 5 place de la Jeunesse, 24310 Brantôme

05.53.35.19.81 / accueil.brantome@lerubanvert.org / www.lerubanvert.fr

Facebook : Espace Socioculturel Le Ruban Vert / Instagram : esc_lerubanvert

CLUB DE HANBALL DE BRANTÔME

Depuis 2018, un club de handball a été créé à Brantôme, le Handball Club Brantôme / Dronne et Belle. Nous avons réussi à relancer notre activité avec plus de 60 licenciés pour cette saison 2021-2022 ! Mais nous sommes toujours à la recherche de nouveaux joueurs voulant intégrer nos équipes en compétition au niveau départemental. Alors n'hésitez plus, venez nous rencontrer pendant les entrainements :

- Moins de 11 ans : mercredi de 17h30 à 19h
- Moins de 13 ans et moins de 15 ans :
jeudi de 17h à 19h
- Seniors garçons et loisirs (filles et garçons)
+ de 17 ans : mercredi de 20h30 à 22h
et vendredi de 20h à 21h30



Équipe des moins de 15 ans filles

Pour tous renseignements, contacter Emmanuelle Déprez au 06 63 80 38 61 ou par mail :

6024053@ffhandball.net

STEP DANCE REPART SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !

Une nouvelle saison a redémarré à l'école de danse Step Dance, pour la plus grande joie des membres du bureau et surtout des adhérents.

Grâce à la mobilisation de tous, l'année passée a pu se dérouler quasi normalement et a permis de maintenir un lien avec les élèves. C'est donc tout naturellement que beaucoup d'entre eux ont repris le chemin des cours. D'autre part, grâce à l'effet combiné de la tenue de la Journée des associations en septembre et de la mise en place du Pass'Sport, de nouveaux adhérents ont aussi rejoint le club permettant d'augmenter le nombre des effectifs comparé à l'année dernière et d'atteindre une soixantaine d'élèves.

À noter malheureusement que quelques adhérents non détenteurs du passe sanitaire n'ont pas pu s'inscrire. Quelques nouveautés : à la suite du départ d'un des professeurs, Abdoul, reparti vivre à Toulouse pour des raisons familiales, le planning a été réorganisé et a donné lieu à des ajustements. Marie et Tatiana proposent donc des cours de danse à partir de 4 ans, jazz contemporain le samedi et néoclassique à partir de 6 ans le mercredi après-midi. Il y a désormais deux cours de Street dance : enfants le samedi à 13h30 et ados/adultes le vendredi à 17h15. Le cours de gainage et étirement a lieu le vendredi à 18h30 avec Marie et le cours de Yoga adultes le lundi soir à 20h30 avec Tatiana.

Concernant les projets, l'association n'en manque pas : stages, masterclass, sorties au théâtre de Périgueux, au cinéma... et bien entendu un projet de spectacle en fin d'année.

Les premiers événements ont eu lieu en octobre : une vingtaine d'élèves est allée voir le dernier spectacle de la Cie Hervé Koubi "Odysée" à Périgueux le mardi 12 octobre et une master class a été organisée dans le prolongement le 13 octobre avec deux cours donnés par des danseurs de la Compagnie : un cours de hip hop et un cours en contemporain qui ont rassemblé au total une trentaine de participants.

À suivre : plusieurs autres spectacles au théâtre de Périgueux, une participation au téléthon de Brantôme et une sortie cinéma en décembre, et pour conclure l'année en beauté un challenge de Noël et un goûter offert aux élèves et parents.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année avec un tarif adapté.

Pour toutes informations : Delphine Coudert, présidente, 06.81.25.95.77 - stepdance.brantome@gmail.com
Page Facebook : Step Dance Brantome



Les élèves de la master class hip hop avec Tomi, danseur de la Cie Hervé Koubi et Marie.

TENNIS CLUB DE BRANTÔME

Le Tennis club de Brantôme en Périgord permet aux jeunes et adultes du territoire de jouer au tennis régulièrement et toute l'année. Il compte environ 90 adhérents, dont 50% de jeunes, qui pratiquent leur passion dans une optique aussi bien « loisir » que « compétition ».

Le club dispose d'une école de tennis qui fonctionne toute l'année, hors vacances scolaires, et qui est placée sous la responsabilité de Cyril MARTIAL, moniteur Diplômé d'État, qui assure également la formation et l'entraînement des adultes. Il est complété par Emmanuel BERNEGOUE, qui assure les entraînements jeunes du samedi matin.

L'école de tennis est ouverte à partir de 5 ans (pour le mini-tennis) et pour les adultes de tous les âges et tous les niveaux (même adultes totalement débutants). Ils peuvent s'initier, se perfectionner ou se préparer à une compétition.

Le club met à la disposition un club house afin de renforcer la convivialité de ses adhérents. Plusieurs animations tout au long de l'année permettent aux adhérents de se retrouver autour de moments conviviaux, festifs et ouverts à tous (Halloween, Noël, double des familles, fête de l'école de tennis, etc...). N'hésitez pas à venir partager tous ces moments avec nous !

Vous souhaitez pratiquer ou découvrir ce sport en famille, en loisir ou en compétition, alors venez nous rejoindre, nous vous accueillerons à tout moment.

Pour tout renseignement supplémentaire, envoyer un mail à l'adresse suivante 59240218@fft.fr ou par téléphone auprès de Cyril MARTIAL (06.63.59.24.17) ou de Anna MARTIAL (06.64.81.86.48).



LES ÉCURIES DE PUYNADAL : COMPÉTITIONS À VENIR

Les Championnats départementaux de dressage du 11 juillet dernier, organisés aux écuries de Puynadal, à Brantôme, ont été un succès. Les écuries sont donc à nouveau sollicitées par le CDE 24 (comité départemental d'équitation) pour organiser l'édition 2022 qui se déroulera le 24 avril prochain.

Les écuries organiseront également sur le site de Brantôme (à Puynadal), un concours complet d'équitation (CCE) le 15 mai prochain.

Seulement 2 sites organisent actuellement des CCE en Dordogne, Brantôme sera donc le 3ème site capable d'accueillir une telle manifestation, là encore le spectacle est garanti !

L'entrée à ces deux concours est libre et gratuite et vous serez les bienvenus !



N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Sportivement, Karine

Les Écuries de Puynadal - Puynadal 24310 Brantôme - 06.35.55.96.09 - lesecuriesdepuynadal@orange.fr

Rencontres sportives 2022

BUNKE DUATHLON SERIES 20 MARS 2022



La première édition du BUNKE DUATHLON SERIES créé par l'équipe de T2S Organisation qui devait avoir lieu dans notre commune en mars dernier a malheureusement dû être annulée (Covid oblige !) mais nous espérons bien que la 2e sera la bonne, en 2022 !

Il s'agit de 5 courses au total réparties dans la région Nouvelle Aquitaine : Blaye, Villefagnan, Arjuzanx, Brantôme en Périgord et Carignan-de-Bordeaux.

Ce duathlon se compose de :

- une course à pied de 5 km,
- une course à vélo de 20 km,
- une course à pied de 2,5 km.

Ce rendez-vous de début de saison des triathlètes propose un championnat individuel mais aussi un championnat club et association. Outre la possibilité de préparer la saison de triathlon, c'est un moment de partage et de convivialité entre les athlètes, leurs familles et l'ensemble des acteurs de cet événement.

Une belle occasion pour notre commune de diffuser son image à travers un événement sportif !

Pour tous renseignements :

Contacts : Clément Besse (06-73-48-69-31) et Céline Champion (06-26-57-76-84)

Mail : time2sports33@gmail.com

Page Facebook : [facebook.com/BunkeDuathlonSeries](https://www.facebook.com/BunkeDuathlonSeries)

ATTENTION : ce jour-là, la circulation sera difficile, voire impossible, en centre-ville ainsi qu'entre le rond-point sud (Périgueux) et le carrefour de la route de Thiviers, pendant certains créneaux horaires le matin et l'après-midi. Nous vous informerons de façon plus précise en temps voulu et vous remercions par avance pour votre compréhension.

Les bénévoles sont toujours les bienvenus !!!

Rien ne pourra se faire sans vous...

Merci de vous inscrire en mairie si vous souhaitez nous aider lors de ces événements.

Vous pouvez également envoyer un mail à :

mairie@brantomeenperigord.fr

ÉVIDEMMENT LE MAINTIEN DE CES ÉVÉNEMENTS DÉPENDRA DES CONTRAINTES LIÉES AUX CONDITIONS SANITAIRES.

FONDS DE SOUTIEN ECONOMIQUE INITIATIVE PÉRIGORD AU PROFIT DES TPE IMPACTÉES PAR LA CRISE DU COVID-19

Initiative Périgord et 14 Communautés de Communes (EPCI), en lien étroit avec les Chambres Consulaires, abondent un Fonds Intercommunal Initiative Périgord de soutien économique au profit des TPE fortement impactées par la crise du COVID-19 et des chefs d'entreprises pour un montant de 964 080€. Les subventions et prêts du fonds intercommunal de soutien économique, à destination des entreprises ou dirigeants d'entreprises, sont attribués selon les critères suivants :

CONDITIONS :

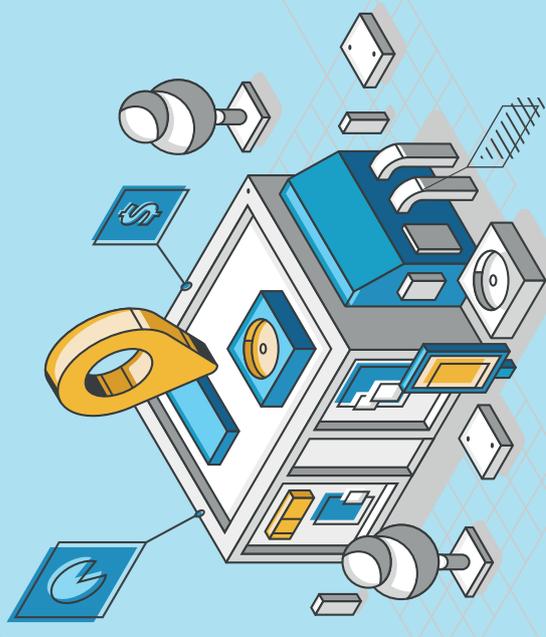
- Entreprises ayant un statut d'entreprise artisanale, commerciale ou agricole (sous réserve qu'il s'agisse d'une seconde transformation) ou chefs d'entreprise
- Rencontrant des besoins de financement spécifiquement nés de la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID-19 et entreprises nées à partir de 2019
- Entreprises employant jusqu'à 10 équivalents temps plein
- Présentant un chiffre d'affaires de moins de 1 000 000 € HT (le CA s'entend par entreprise et non par établissement)
- Entreprises immatriculées au RCS ou au RM, ainsi que les entreprises agricoles assurant une seconde transformation inscrites à la MSA
- Entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal sur le territoire des EPCI à FP apporteurs
- À jour de leur plan de continuation, le cas échéant
- Sans apport complémentaire obligatoire
- Tous secteurs d'activités

MISE EN ŒUVRE :

- Le montant des subventions et prêts d'honneur est plafonné : 15 000 € versé en une seule fois par Initiative Périgord
- Les prêts d'honneur sont à taux zéro et seront remboursables sur 5 ans avec un différé maximal d'un an à compter du mois suivant le déblocage des fonds.

CONTACT :

M Fabien SAJOURS - 06 78 42 39 00



Informations pratiques

Accueil dans les Mairies déléguées

EYVIRAT	JEUDI : 13h30 - 17h
CANTILLAC	LUNDI : 9h30 - 11h30
LA GONTERIE BOULOUNEIX	VENDREDI : 9h - 12h30 (tous les 15 jours)
SAINT CREPIN DE RICHEMONT	MERCREDI : 13h30 - 17h
SENCENAC - PUY DE FOURCHES	MARDI et JEUDI : 13h30 - 17h
VALEUIL	LUNDI: 13h30 - 17h
SAINT JULIEN DE BOURDEILLES	SAMEDI: 11h-12h <small>Accueil assuré par le maire délégué</small>

PERMANENCES DANS L'ABBAYE

MAIRIE - Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
9h - 12h30 et 13h30 - 17h
Fin de journée et samedi : sur RDV
Mme le Maire : tous les jours sur RDV
Adjointes : sur RDV

Bibliothèque communautaire :

Mardi : 9h30 - 12h
Mercredi : 14h30 - 17h
Jeudi : 16h - 18h30
Vendredi : 9h - 12h

FNATH et mutilés du travail :

2^{ème} lundi du mois : 9h - 12h

HORAIRES DÉCHETTERIE

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h45

Fermée les jours fériés

Tél : 05 53 35 01 12

Attention : Se présenter 15 min maximum
avant la fermeture.

État civil (depuis juin 2021)

Naissances : 17 - Mariages : 9 - Décès : 38

Sur rendez-vous avec les maires délégués les autres jours. Tous les habitants peuvent également téléphoner ou se déplacer à la Mairie de Brantôme en Périgord tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture. Des mesures sanitaires sont évidemment mises en place pour garantir votre sécurité.

Rappels

Nous ne le répèterons jamais assez :

MERCI DE RAMASSER LES DÉJECTIONS DE NOS AMIS LES CHIENS.

Tout propriétaire d'un animal de compagnie en est responsable et si vous ne le faites pas pour les têtes en l'air à qui l'on pourrait certes dire : « Fais donc attention où tu mets les pieds ! », faites-le au moins pour les personnes non ou malvoyantes...

RÈGLES DE DÉBARDAGE

Les propriétaires de bois qui font procéder à des coupes ont l'obligation d'en informer la mairie.

Les entreprises retenues ont également l'obligation de prévenir la mairie du début des travaux afin de procéder aux états des lieux des voies d'accès.

Dans tous les cas, les propriétaires sont tenus de remettre en état les voies endommagées à moins que les entreprises ne s'en chargent.

Il est donc de leur intérêt de surveiller la date d'intervention des entreprises.

Mairie de Brantôme-en-Périgord - Boulevard Charlemagne 24310 Brantôme en Périgord

Tél : 05 53 05 70 21 / mairie@brantomeenperigord.fr / www.brantomeenperigord.fr

Directrice de publication : Monique RATINAUD / Conception - Rédaction : Malaurie DISTINGUIN et Mathieu PEYPELUT

Le bulletin est distribué par vos élus.